







S.P.S

**Indépendant, Autonome
et 100% Surveillant(e)s**

Réforme du Corps d'Encadrement et d'Application : **Modalités relatives aux concours/examen professionnels** **Quand certains affirment qu'il ne s'agit que d'une formalité...**

CEA	Modalités	Epreuves	Commentaires	Dates prévisionnelles
<i>Filière encadrement</i>				
Brigadier-chef pénitentiaire 	Concours professionnel (Article 13-1° du DCE)	Deux épreuves écrites Une épreuve orale (20 minutes dont 5 minutes d'exposé)	Actualisation de l'arrêté du 26.09.2006 relatif au concours professionnel de 1 ^{er} surveillant	Inscriptions : 07/10–08/11 Résultats 24/04/2025
Major pénitentiaire 	Examen professionnel (Article 16-1° du DCE)	Un dossier RAEP Un entretien oral (15 minutes dont 8 minutes d'exposé)	Actualisation de l'arrêté du 04.01.2008 relatif à l'examen professionnel de major Modalités adaptées entre 2024 et 2026 afin de prendre en compte les conditions dérogatoires prévues par les articles 46 et 47 du DCE (présélection, dossier et entretien plus synthétiques – 10 minutes dont 5 minutes d'exposé)	Inscriptions : 09/09–04/10 Résultats 19/12/2024

Filière expertise

<p>Brigadier-chef pénitentiaire</p> 	<p>Examen professionnel (Article 13-2° du DCE - nouveau)</p>	<p>Un dossier RAEP Un entretien oral (15 minutes dont 8 minutes d'exposé)</p>	<p>Modalités adaptées entre 2024 et 2028 afin de prendre en compte le nombre d'agents promouvables (13 000) : présélection au regard de l'expérience professionnelle, dossier et entretien plus synthétiques (10 minutes dont 5 minutes d'exposé)</p>	<p>Inscriptions : 16/09–25/10 Résultats 18/04/2025</p>
<p>Major pénitentiaire</p> 	<p>Concours professionnel (Article 16-2° du DCE - nouveau)</p>	<p>Une épreuve écrite Une épreuve orale (20 minutes dont 10 minutes d'exposé)</p>	<p>Création d'un concours professionnel associé à une formation d'adaptation à l'emploi (mise en œuvre par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire et les directions interrégionales des services pénitentiaires – en distanciel et en présentiel).</p>	<p>2025</p>

Répartition des emplois par filières des 2^e et 3^e grades du corps d'encadrement et d'application est fixée dans la limite de :

	2024	2025	2026
Filière encadrement	2 500	2 800	3 200
Filière expertise *	1 300	3 000	4 800

* La répartition entre Brigadiers chefs et Majors dans la filière expertise n'est pas encore connu.

Une chose est sûre, le grade de Brigadier chef expertise est donc contingenté, comme l'était à l'époque le Svt brigadier, avec les difficultés que nous avons connu jusqu'à sa fusion avec la grille de Surveillant...bis répétita !